

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 23 juin 2008**

CG 08/4<sup>ème</sup>/III-08

**ABBAYE DE BELLEPERCHE**

—

Nous avons entrepris la restauration progressive de l'abbaye de Belleperche et sa présentation au public, accompagnées d'un programme de muséographie et d'exposition axé sur les arts de la table et du goût. Cet aménagement est amené à se développer au gré des reconquêtes des espaces progressivement restaurés.

Après la mise hors d'eau et d'air des bâtiments, l'aménagement des salles des bastides, des salles de réception, des rez de chaussée de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers, l'assemblée départementale a décidé, lors du vote du budget 2008, de poursuivre le programme de travaux sur ce bâtiment avec **la restauration intérieure du premier étage de l'hôtellerie** sur les bases de l'étude faite par Monsieur REBIERE, architecte en chef des monuments historiques. Cette opération concernerait l'aménagement des cellules et du grand couloir de desserte pour leur intégration au circuit de visite de l'abbaye, et l'accueil d'expositions.

Aussi, je vous propose aujourd'hui d'approuver le programme prévisionnel de travaux qui se déroulera en quatre phases tel que je vous l'ai présenté lors du BP 2008:

1°) **2009 - Tranche ferme** : aménagement des cellules sud intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage) pour un montant estimé à 752 508 € H.T soit 900 000 €TTC, tel qu'il ressort de l'étude faite par M.Rebiere;

2°) **2010 - Tranche conditionnelle 1** : restauration du grand couloir (les portes manquantes des cellules seront restituées, les graffitis des 18 et 19èmes siècles seront restaurés), pour un montant estimé à 204 850 € H.T soit 245 000 €TTC;

3°) **2011 - Tranche conditionnelle 2** : aménagement des cellules nord (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries, éclairage) dont le montant est estimé à 422 659 €H.T soit 505 500 €TTC;

4°) **2012 - Tranche conditionnelle 3** : restauration du premier étage de l'aile des jardiniers (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries) estimée à 305 184 € soit 365 000 €TTC.

Ainsi, la restauration de l'ensemble des bâtiments de l'hôtellerie et de l'aile des Jardiniers serait achevée.

Le montant global de cette opération estimé, valeur mai 2008, tous honoraires et frais de mandataire compris, à **2 015 500 € TTC** est présenté au contrat de pays Garonne Quercy Gascogne. A l'occasion de chaque BP, les autorisations de programme correspondantes vous seront proposées avec les financements afférents.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le programme prévisionnel de travaux suivant qui se déroulera en quatre phases :
  - 2009 - Tranche ferme : aménagement des cellules sud intégrant les contraintes de sécurité pour accès et évacuation (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries seront restaurés ainsi que l'escalier de l'aile des jardiniers, l'escalier d'honneur et le vestibule de l'étage) pour un montant estimé à 752 508 € H.T soit 900 000 €TTC, tel qu'il ressort de l'étude faite par M. Rebière ;
  - 2010 - Tranche conditionnelle 1 : restauration du grand couloir (les portes manquantes des cellules seront restituées, les graffitis des 18 et 19èmes siècles seront restaurés), pour un montant estimé à 204 850 € H.T soit 245 000 €TTC ;

- 2011 - Tranche conditionnelle 2 : aménagement des cellules nord (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries, éclairage) dont le montant est estimé à 422 659 €H.T soit 505 500 €TTC ;
  - 2012 - Tranche conditionnelle 3 : restauration du premier étage de l'aile des jardiniers (enduits, plafonds, sols, cheminées, menuiseries) estimée à 305 184 €HT soit 365 000 €TTC ;
- Adopte une autorisation de programme de 2 015 500 €TTC pour la réalisation du programme de travaux susvisé, avec un calendrier prévisionnel de crédits de paiement sur les exercices 2009 à 2012 ;
  - Décide de confier la maîtrise d'oeuvre du projet à Monsieur Rebière, architecte des monuments historiques, auteur de l'étude préalable à travaux ;
  - Décide de réaliser ces travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée et autorise Monsieur le Président à lancer, le moment venu, la procédure de désignation du mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,